

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics- Prestataire pour l'évaluation durable des projets
d'aménagement et de développement urbain - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de lancement et signature**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans un contexte réglementaire en pleine évolution, notamment au regard :

- des lois Grenelle 1 et 2 de l'Environnement,
- de l'adoption en 2011 du Plan Climat, de l'Agenda 21 et du Projet Métropolitain de la Communauté urbaine de Bordeaux, qui fixent le socle de notre stratégie en matière de développement durable,

notre établissement souhaite réinterroger ses pratiques de conception et de réalisation des projets urbains et de leurs modes opérationnels.

La Communauté urbaine souhaite par conséquent systématiser les démarches intégrées de développement durable dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement et de développement urbain, et définir un processus de gouvernance clair et partagé, à toutes les échelles de territoire, et en fonction des contextes urbains et socio-économiques de chaque site, permettant :

- un développement social urbain équilibré favorisant la qualité de vie des habitants, la participation et l'implication des habitants, usagers et nouveaux arrivants, la mixité et l'équité sociale,
- un aménagement et une gestion répondant aux problématiques environnementales (préservation des espaces naturels et de la biodiversité, problématiques de réduction des GES et de réchauffement climatique, qualité de l'air...), de risques naturels, écologiques et industriels (problématiques de pollutions, de risques technologiques, d'utilisation et d'occupation des sols...etc...), et de mixité fonctionnelle
- un développement urbain prenant soin de l'économie des ressources de notre territoire, y compris les ressources foncières (avec pour ces dernières, la mise en œuvre d'alternatives visant à la mutualisation de tous services et équipements urbains, ...)
- un développement économique, passant par la création d'activités et d'emplois et développant ou confortant les filières locales,

- la mise en œuvre d'un processus de gouvernance associant les habitants, les usagers et les nouvelles populations, et des modalités de concertation adaptées à chaque contexte urbain, et à chaque type de population....

C'est pourquoi, la Communauté urbaine recherche un prestataire pour l'accompagner dans la mise en place d'un dispositif organisationnel pour la définition, le pilotage, la participation et l'évaluation de projets urbains durables.

La méthode et le dispositif développés devront aider à la définition et à la mise en œuvre d'objectifs ambitieux en matière de développement urbain durable. En effet, il s'agit de mettre en évidence pour chaque projet urbain les principes fédérateurs et les valeurs intrinsèques sur lesquels il s'appuie, apportant ainsi des éléments indispensables pour l'aide à la décision.

La Direction de l'Urbanisme ayant un rôle d'ensemblier et de coordonnateur des démarches thématiques à l'échelle du projet urbain, cette méthode de management à créer doit lui permettre de garantir la cohérence globale des enjeux de développement durable à l'échelle de chaque projet urbain, quelle que soit l'échelle territoriale concernée sachant qu'une coordination globale et générale doit être assurée à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans une démarche associant étroitement l'ensemble des acteurs et en particulier les élus des communes.

Cette prestation se décompose en 3 missions concomitantes, dont les enjeux sont de :

- définir et mettre en œuvre une méthode de gouvernance et des outils multicritères à toutes les phases de suivi des projets urbains durables,
- s'appuyer sur des expériences locales préalablement évaluées pour construire et expérimenter la méthodologie
- engager le suivi des projets urbains dans la durée, par la mise en œuvre de bons de commande.

Ces trois missions se décomposent comme suit :

Mission 1 : Construire un référentiel général d'évaluation adapté aux différents contextes urbains et aux différentes phases des projets urbains de la Communauté

Le titulaire devra concevoir et accompagner les services de la Communauté urbaine pour la mise en place d'une méthode et d'outils types (ateliers, tableaux de bord, grille évaluation, indicateurs, charte, référentiel, etc...), visant à construire une culture partagée de la ville durable. L'objectif de cette grille/référentiel est de permettre à la Communauté urbaine de repositionner chaque projet urbain et chaque opération d'aménagement par rapport aux stratégies communautaires et communales de développement durable.

Il pourra utilement s'inspirer des différents référentiels existants dont celui établi par le réseau girondin des agendas 21 relatif à l'évaluation des projets d'aménagement durable.

Cette démarche méthodologique devra s'intégrer aux différentes phases d'élaboration d'un projet urbain, afin de contribuer à la cohérence entre projet urbain et développement

durable. Elle se construit donc sur les différentes temporalités de conception et de mise en œuvre des projets urbains :

- **en phase d'étude**, et plus précisément de réalisation du diagnostic territorial, l'analyse de la situation initiale du quartier doit être étudiée sous l'angle des différentes cibles du développement urbain durable. Cette analyse devrait permettre de mieux identifier les principaux enjeux d'aménagement ainsi que les grandes orientations à développer.
- **En phase d'élaboration** du projet urbain, les scénarii d'aménagement devront être évalués pour leur contribution à une approche durable du quartier. Cette étape confortera le choix du parti d'aménagement au regard de critères qualitatifs alternatifs aux approches conventionnelles (basées sur la seule faisabilité technique et économique). Lors de cette phase, une étape de concertation pourra être mise en œuvre, en vue d'une meilleure appropriation du projet proposé par les futurs habitants et usagers, ainsi que les populations directement concernées.
- **En phase de réalisation** du projet, il s'agit également d'accompagner la traduction de ces objectifs de développement durable dans la mise en place d'outils spécifiques et dans la mise en œuvre d'une concertation ou d'une participation avec les futurs usagers et résidents. Le prestataire devra également proposer des préconisations pour l'appropriation par les futurs usagers et pour l'aide à la mise en place des bonnes pratiques, en rapport avec les objectifs de développement durable visés.
- **Durant la vie du quartier**, possibilité d'un bilan sur les usages et pratiques des résidents en rapport avec les objectifs de développement durable initiaux du projet urbain.

Mission 2 : *Partir de quelques expériences locales préalablement évaluées pour construire et expérimenter des propositions concrètes d'amélioration des projets*

- ↳ **Ainsi, il est prévu une première mission d'évaluation des phases 1 et 2 de la ZAC du Tasta**, ZAC réalisée en régie par la Communauté urbaine, au regard des enjeux de développement durable, et de préconisations pour la mise en œuvre de la phase 3. En effet, la Communauté urbaine souhaiterait aujourd'hui, avant de valider tout nouveau programme urbain pour la réalisation de cette phase 3, disposer d'une analyse fine et critique des réalisations publiques et privées des deux premières phases de la ZAC, au regard, à la fois des objectifs initiaux d'aménagement qualitatif du projet, mais surtout au regard d'ambitions plus fortes aujourd'hui en matière de développement durable sur ce secteur affichées tant par la CUB que par la Ville. Il est attendu de ce travail l'énoncé de propositions et d'outils concrets en vue d'une meilleure qualité urbaine du projet, dans ses ambitions architecturales et paysagères et dans ses modalités d'usage.
- ↳ une seconde **mission d'évaluation des phases 1 (conception + réalisation) et 2 (conception) de la ZAC Ginko**, à Bordeaux, ZAC concédée par la Communauté urbaine à Bouygues immobilier, au regard des enjeux de développement durable et de labellisation écoquartier souhaités par la CUB et la Ville. La Communauté urbaine souhaiterait aujourd'hui, disposer d'une analyse fine et critique des réalisations publiques et privées des deux premières phases

de la ZAC, au regard, notamment des objectifs initiaux d'aménagement qualitatif du projet affichés par l'aménageur dans la phase de conception. Cette analyse devrait également permettre un retour sur le système de management environnemental mis en place par l'aménageur, et dégager des voies d'amélioration possible.

Mission 3 : Veille et contrôle qualité urbaine et environnementale des projets d'aménagement

Le prestataire pourra également accompagner la Communauté urbaine pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des projets urbains dont elle a la charge et qui sont en phase de réalisation (PAE des Bassins à Flots par exemple).

Cette approche devra permettre de vérifier :

- l'adéquation du programme de construction et des intentions architecturales et urbaines avec les objectifs de développement durable définis dans les politiques cadres de la Communauté
- le respect des critères initiaux dans les différentes phases de mise en œuvre des projets
- les obstacles et difficultés rencontrés pour le respect de ces indicateurs.

Le marché sera conclu à bon de commande sans minimum ni maximum. Il est estimé à 200 000 € HT.

La durée totale de ce marché est prévue pour 4 ans. Les missions d'élaboration de la méthodologie de management durable et des expérimentations sur les quelques opérations doivent se dérouler sur 12 mois maximum. Une mission d'actualisation de la méthodologie est prévue une fois par an, sur la durée totale du marché.

La mission de suivi des projets urbains pourra être sollicitée sur la durée totale du marché.

Le présent appel d'offres ouvert aura donc pour objet de sélectionner un titulaire qui sera chargé de mener les missions telles que définies ci – dessus.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces missions, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du code des marchés publics,
- approuver le projet de dossier de consultation des entreprises consultable à l'immeuble Le Guyenne Direction de la Commande Publique,
- autoriser le président à signer le marché à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code des marchés publics

VU le Plan climat, l'Agenda 21 adoptés par délibération du conseil de CUB

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la procédure de l'appel d'offres semble la plus adaptée aux besoins de souplesse et de réactivité nécessaires pour la réalisation des missions envisagées,

CONSIDERANT la nécessité de définir et de mettre en œuvre une démarche globale d'évolution durable des projets d'aménagement et de développement urbain.

DECIDE

Vu les documents de la consultation mis à disposition des Elus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT.

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer et à conduire la procédure de passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation durable des projets d'aménagement et de développement urbain sans minimum ni maximum sous forme d'un appel d'offres ouvert.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 4 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2012 au chapitre 20, compte 2031, fonction 8241 CRB UB00 programme HB31 et suivants ainsi qu'au budget annexe de l'exercice 2012 et suivants au chapitre 11, article 6045, CRB UB00 programme ZAC 03 pour la mission relative à la ZAC du Tasta.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. CHRISTINE BOST

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2012